



DEMANDE DE PARRAINAGE CIVIL

Attention, le parrainage civil (ou Baptême Républicain) n'a qu'une valeur légale ainsi qu'une portée juridique limitée. Les parents doivent être domiciliés dans la commune.

Fiche à compléter avec précision et à rapporter avec toutes les pièces justificatives (un dossier par enfant). Pour toutes informations complémentaires, le service État Civil reste à votre disposition au 03 83 49 13 25 ou par mail accueil.information@frouard.fr

Date souhaitée

Le jour et l'heure seront fixés par l'officier d'état civil.
Les parrainages civils se déroulent toujours à 11h.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Une copie intégrale et récente de l'acte de naissance de l'enfant (original),
- La copie recto verso des pièces d'identité du Père et de la Mère,
- Un justificatif récent du domicile commun des parents (original),
- La copie recto verso des pièces d'identité du parrain et de la marraine.

ENFANT

Nom _____ Prénoms _____
Date de naissance _____ Lieu _____

PÈRE

Nom _____ Prénoms _____
Adresse _____
Tél _____ Mail _____

MÈRE

Nom de jeune fille _____ Nom d'épouse _____
Prénoms _____
Adresse _____
Tél _____ Mail _____

PARRAIN

Nom _____ Prénoms _____
Adresse _____

MARRAINE

Nom de jeune fille _____ Nom d'épouse _____
Prénoms _____
Adresse _____

